

DECISION N° 17/2018/CHU

**Relative à l'intérim de la direction de l'IFSI, de l'IFAS et de l'IFA
et portant délégation de signature à Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, Coordinatrice
générale des instituts d'études en santé du CHU de La Réunion**

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de La Réunion,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D. 6143-33 à 35 ;

Vu le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation et aux agréments de leur directeur ;

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 17 septembre 2012 portant affectation de Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS au CHU de La Réunion en qualité de Coordonnateur général en charge des instituts et école de formations aux métiers de la santé ;

Vu la décision n° 132-2016 du 17 novembre 2016 portant délégation de signature à Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS Coordonnateur général des instituts d'études en santé du CHU de La Réunion ;

Vu la décision n° 127-2016 du 30 novembre 2016 portant délégation de signature à Madame Pascale DE JOUVANCOURT, directeur des soins, directrice de l'IFSI et de l'IFAS du CHU Félix Guyon ;

Vu la décision n° 133-2016 du 16 décembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Marc TAMBINI, directeur de l'Institut de formation des ambulanciers du CHU de La Réunion ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 13 novembre 2017 relatif au départ à la retraite de Madame Pascale DE JOUVANCOURT, directrice des soins hors classe et directrice de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et de l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) du CHU site Félix Guyon ;

Vu la décision n° 4593/2017 relative à la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Monsieur Marc TAMBINI, directeur de l'Institut de formation des ambulanciers (IFA) du CHU ;

Vu la décision n° 5-2018 du 1^{er} février 2018 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général du CHU de La Réunion ;

Vu l'avis de vacance de postes de directeurs des soins du 24 avril 2018, comportant un poste de directeur d'IFSI, IFAS et IFA au CHU de La Réunion site Félix Guyon ;

DECIDE

Article 1^{er}

L'intérim de la direction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), de l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) et de de l'Institut de formation des ambulanciers (IFA) du CHU site Félix Guyon est assuré par Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, directeur des soins, Coordonnateur général des instituts d'études en santé, à compter du 1^{er} mai 2018.

Article 2

Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS exerce les compétences de directrice des instituts IFSI, IFAS et IFA mentionnées à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation et aux agréments de leur directeur.

Article 3

Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS dispose, en qualité de directrice par intérim de l'IFSI, de l'IFAS et de l'IFA, d'une délégation de signature portant sur les correspondances, actes et décisions relatifs à ces instituts et spécifiquement aux :

- Actes de gestion courante relative à la scolarité des étudiants, sous l'autorité du directeur général du CHU et, dans le cadre de sa délégation de signature, du secrétaire général ;
- Les conventions individuelles de stage des étudiants.

Ces matières s'ajoutent au périmètre de délégation visé par la décision n° 132-2016 du 17 novembre 2016 portant délégation de signature à Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS Coordonnateur général des instituts d'études en santé du CHU de La Réunion.

Article 4

Dans le cadre de la présente délégation, Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de l'IFSI/IFAS/IFA**

Article 5

Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS réfèrera, auprès du secrétaire général, de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, une délégation de signature est accordée à Madame Sylvie CADET-PIRON, cadre supérieur de santé pour les mêmes actes de gestion courante ainsi que les conventions individuelles mentionnés à l'article 3.

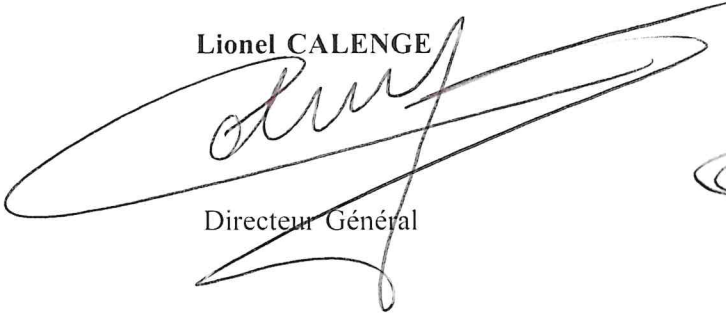
Article 6

La présente délégation annule et remplace la décision n° 127-2016 du 30 novembre 2016 portant délégation de signature à Madame Pascale de JOUVANCOURT, directeur des soins, directrice de

l'IFSI et de l'IFAS du CHU Félix Guyon, ainsi que la décision n° 133-2016 du 16 décembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Marc TAMBINI, directeur de l'Institut de formation des ambulanciers du CHU de La Réunion.

A Saint-Paul, le 30 avril 2018

Lionel CALENGE




Directeur Général

Arnaud MOREL



Secrétaire général

Frédérique JUZIEU-CAMUS



Coordonnateur général des IES

Sylvie CADET-PIRON



Cadre supérieur de santé

Diffusion :

Monsieur Lionel CALENGE, directeur général du CHU de la Réunion
Monsieur Arnaud MOREL, secrétaire général
Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, coordonnateur général des IES du CHU
Madame Suzanne COSIALS, directrice du site de Félix Guyon
Madame Sylvie PIRON, cadre supérieur de santé
Monsieur le Président du Conseil Régional
Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
Instituts d'études en santé du CHU site Félix Guyon (pour affichage)
Direction générale
Directions de site du CHU de la Réunion (pour affichage)